



ANGOLA

PROGRAMME DE L'UNION EUROPÉENNE SUR LA GOUVERNANCE FONCIÈRE

CONTEXTE NATIONAL

L'Angola est confronté à une situation économique délicate, en raison de la baisse des prix du pétrole brut, qui affecte négativement la balance des paiements et entraîne la fin des subventions, l'augmentation des prix locaux et la dévaluation de la monnaie nationale.

La reconnaissance effective des droits fonciers coutumiers reste un défi en Angola, comme dans de nombreux autres pays africains. Bien que les droits fonciers coutumiers des communautés rurales traditionnelles soient expressément reconnus dans la loi foncière nationale de 2004, très peu de communautés en Angola ont pu enregistrer leurs terres. Les demandes de régularisation foncière des communautés rurales ont souvent été traitées avec un mélange de méfiance et de discrimination: en conséquence, moins de 0,1 pour cent du territoire est actuellement enregistré en tant que titres fonciers coutumiers.

OBJECTIF

L'objectif général du Support transversal de l'Union européenne pour la mise en place du projet au niveau des pays (PUEGF-MP (EULGP CI pour ses sigles en anglais)) est d'assurer le respect des droits fonciers et de promouvoir le développement socioéconomique des communautés rurales, y compris des groupes les plus vulnérables des hauts plateaux du centre de l'Angola.

PROJET TRANSVERSAL

Grâce à un projet transversal cofinancé par l'UE et la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), coordonne, soutient et consolide la mise en œuvre du programme de gouvernance foncière de l'UE dans 18 pays. Ce projet transversal fournit aux acteurs de la mise en œuvre et à leurs partenaires une plate-forme pour échanger, collecter et communiquer à un large public la richesse des enseignements tirés de la mise en œuvre du projet. Il soutient aussi l'organisation de programmes de renforcement des capacités à l'intention des exécutants, qui peuvent bénéficier des conseils techniques du groupe de travail interdisciplinaire de la FAO sur la gouvernance foncière, des enseignements tirés, du partage des expériences et des possibilités d'échange entre les responsables de la mise en œuvre pour améliorer la gouvernance foncière dans le cadre des DV et des CLD.

Nom de le Programme de l'Union Européenne sur la gouvernance foncière - mise en œuvre dans le pays PUEGF MP

Renforcement des capacités pour une meilleure gouvernance des régimes fonciers foncier et des ressources naturelles par le gouvernement local en partenariat avec les acteurs non étatiques des hauts plateaux du centre de l'Angola

Exécutants du projet

World Vision International (WVI)

Partenaires d'exécution

Atelier pour le développement

Zones cible

Provinces de Bié, Huambo et Benguela

Entités politiques impliquées

Gouvernements provinciaux, Instituto geográfico e cadastral de Angola (IGCA)

Budget

3 529 000 EUR (15 pour cent de la contribution provenant de WVI)

Durée du projet

Mai 2014 – décembre 2017

Note: la sigle en anglais du Programme de l'Union Européenne sur la gouvernance foncière - mise en œuvre dans le pays est EULGP CI

STRATÉGIE D'INTERVENTION

Le PUEGF MP envisage de réaliser les actions suivantes:

- Développer la capacité technique des autorités municipales en matière de cartographie participative, gestion du cadastre, utilisation des systèmes d'information géographique; et évaluer le cadre juridique du point de vue des Directives volontaires et du Modèle domaniale de tenure sociale (STDM).
- Accroître la capacité de l'administration publique et des entités juridiques à simplifier et accélérer le processus de reconnaissance des droits fonciers et à répondre à la demande de formalisation des droits fonciers.
- Soutenir l'engagement collaboratif et l'implication des acteurs non étatiques (ANE) dans les communautés périurbaines et rurales, et accroître la compréhension des autorités traditionnelles et locales des mécanismes de gouvernance foncière pour s'assurer que tous les acteurs sont en mesure de mieux défendre leurs droits.
- Sensibiliser sur le droit foncier, par une large diffusion des Directives volontaires, ainsi que le partage des enseignements tirés avec les acteurs de la gouvernance foncière, y compris les réseaux mondiaux, tels que le Réseau mondial des instruments fonciers (GLTN).

RÉSULTATS ET IMPACT

Grâce à le PUEGF MP, les acteurs non étatiques ont collaboré avec succès avec le gouvernement pour sensibiliser les communautés et développer leurs capacités. Le PUEGF MP a permis de réaliser des activités de sensibilisation sur le droit foncier communautaire dans plus de 150 communautés dans 10 municipalités des provinces de Bié, Huambo et Benguela. Au niveau communautaire, le PUEGF MP a été particulièrement efficace en termes d'engagement communautaire et de soutien à la reconnaissance des droits. Avant la publication d'un règlement pour soutenir la reconnaissance des droits communautaires, seuls deux titres ont été délivrés en 12 ans. Grâce à l'action de le PUEGF MP, le gouvernement provincial de Bié a publié en 2015 un règlement qui a officialisé, pour la première fois, le processus à suivre pour la reconnaissance des terres communautaires et la délivrance de titres coutumiers (Dominio util consuetudinario). Par la suite, 31 titres fonciers coutumiers ont été délivrés lors de la mise en œuvre de le PUEGF MP par le Gouvernement provincial de Bié, couvrant une superficie de 17 888 ha.

Les principaux résultats positifs sont les suivants:

- Placer le débat sur les droits fonciers traditionnels dans le domaine public. Les droits fonciers traditionnels ont souvent été considérés comme des droits résiduels, peu pertinents pour le développement économique, voire une limitation et une menace pour la mise en œuvre de projets agricoles à grande échelle. Le PUEGF MP a réussi à changer cette perspective, du moins dans la province de Bié, où les administrateurs et techniciens locaux reconnaissent désormais les gains sociaux et économiques de la sécurisation des terres occupées par les communautés rurales. La création d'un comité interministériel pour la régularisation des terres communautaires est une opportunité très prometteuse pour pérenniser les acquis de le PUEGF MP, ainsi que pour intensifier et garantir que le débat sur l'importance socioéconomique des terres rurales pour le développement soit poursuivi au niveau national.
- Élaboration de politiques publiques à partir d'une expérience pratique. Le règlement approuvé à Bié (Despacho 2072/2015) représente un véritable effort en matière de protection efficace des droits fonciers coutumiers en Angola. Il révèle l'expérience et les enseignements tirés sur environ deux décennies de projets de gouvernance foncière en Angola, et représente une mise en œuvre concrète des principes des Directives volontaires.
- Développement de la confiance au niveau communautaire. Le PUEGF MP a particulièrement réussi à briser la méfiance initiale naturelle de nombreuses communautés envers le processus de délimitation. De nombreuses communautés qui ne se sont pas engagées initialement ont approché les techniciens de PUEGF MP et les institutions locales pour demander à en faire partie: dans la province de Bié, où l'objectif initial était d'intervenir dans 40 communautés, plus de 50 ont finalement vu leurs terres délimitées.

- Mise à jour et amélioration de la méthodologie de délimitation rurale participative (PRD) utilisée. Une attention accrue a été accordée à la sensibilisation des communautés rurales et à l'explication de la loi foncière. De plus, la méthodologie prend désormais en considération les nouvelles générations en tant qu'acteurs clés du processus de délimitation. Le manuel produit pour guider le processus est actuellement examiné par la commission interministérielle nouvellement créée pour la régularisation des terres communautaires, en tant qu'outil à adopter dans les années à venir par les autorités.

Une deuxième phase de le PUEGF MP a permis d'approfondir les résultats de la première phase dans la province de Bié, en soutenant la délivrance de 14 titres communautaires supplémentaires. En outre, le PRD a été officiellement adopté comme méthodologie utilisée pour la délimitation des terres des communautés rurales avant la reconnaissance du titre foncier traditionnel communautaire. Joana Jukila, du village de Cassoco dans la commune de Cangote, montre le titre foncier communautaire délivré par le gouvernement provincial de Bié. Avec d'autres dirigeants communautaires, elle a pris connaissance de la loi foncière angolaise lors des réunions du projet et a transmis ces informations aux autres femmes de la communauté.



© Marco Orani

Elles ont créé une association d'agricultrices, nommée «Tuamako», qui comprend 27 femmes et un petit nombre d'hommes, et maintenant elles évoquent souvent leurs droits concernant la terre, discutant «de ce que nous avons appris lors des réunions d'information». Le titre de reconnaissance permettra à l'association d'agir en faveur de la défense des terres communautaires.



La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de la FAO et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Agency for Development
and Cooperation SDC

ALPO
AFRICAN LAND POLICY CENTRE



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la licence CC BY-NC-SA 3.0 IGO